

L'attestation « QS-sport » ne concerne que le renouvellement de licence pour un demandeur :

- déjà licencié à la FFRS (Fédération Française de Roller Skating) pour la saison 2023-2024
- ayant présenté un certificat médical valide pour la saison 2022-2023 ou 2023-2024
- ayant répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé Cerfa N°15699*01

Dans tous les autres cas, le certificat médical est requis.

Pour toutes les catégories hockey jeunesse (U13 à U22), certificat médical obligatoire indiquant la mention « surclassement simple».

Attestation « QS-SPORT »

Pour les majeurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]

Atteste avoir renseigné le [questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01](#) et avoir
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif :

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],.....

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM].....

Atteste qu'il/elle a renseigné le [questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01](#) et
a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal :

Pour protéger l'environnement, n'imprimez que les documents nécessaires - Le questionnaire de santé QS-SPORT ne fait PAS partie des pièces à fournir dans le dossier d'inscription.